

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Février 2024

Convocation du 19 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois février, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation en date du dix-neuf février deux mil vingt-quatre qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. Didier MOUREY, M. Lionel DANTANT, M. Patrick GILBERT, M^{me} Valérie BALLAND, M^{me} Michèle ROYER, M^{me} Nathalie BRACONNIER, M. Sylvain FLORIOT

Absents excusés : M. Cali VEGA ; M. Olivier DE MIOLLIS ; M. Serge BREDELET ; M^{me} Blandine KIENER,

Pouvoirs : M. Serge BREDELET donne pouvoir à M. Lionel DANTANT.
M. Cali VEGA donne pouvoir à M. Didier MOUREY.
M. Olivier DE MIOLLIS donne pouvoir à M. Sylvain FLORIOT.
M^{me} Blandine KIENER donne pouvoir à M^{me} Nathalie BRACONNIER

A été nommé(e) secrétaire : M^{me} Nathalie BRACONNIER

Le conseil municipal approuve le dernier compte-rendu de séance

N°1 REVALORISATION DU LOYER COMMUNAL.

NBRE DE VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : 0

Délibération N°6-2024

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le loyer du logement devrait être revalorisé de 3.50% cette année. Au vu de la conjoncture, Monsieur le Maire propose au conseil de geler la revalorisation et garder le loyer à 504.30€/mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas appliquer la revalorisation des loyers pour l'année 2024. (Du 01/04/2024 au 31/03/2025 le loyer sera de 504.30€/mois).

N°2 CHANGEMENT PORTE ANCIENNE ECOLE DEMANDE DE SUBVENTION DETR

NBRE DE VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : 0

Délibération N°7-2024

Dans la continuité de réduire la facture énergétique à cause des déperditions de chaleur. M. Le Maire a demandé des devis afin de chiffrer le coût pour le changement de portes sur le bâtiment de l'ancienne école.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide de demander des subventions au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental et la région Grand Est , pour le changement de portes sur la base de la proposition d'un montant de 9636.00€ HT.
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

N°3 CHANGEMENT PORTE ANCIENNE ECOLE DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

NBRE DE VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : 0

Délibération N°8-2024

Dans la continuité de réduire la facture énergétique à cause des déperditions de chaleur. M. Le Maire a demandé des devis afin de chiffrer le coût pour le changement de portes sur le bâtiment de l'ancienne école.

Une seule proposition a été reçu de la part de l'entreprise Xavier FEVRE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de valider le devis de l'entreprise Xavier FEVRE , pour un montant de 9636.00 € HT ;
- décide de demander des subventions au titre de la DETR, auprès du Conseil Départemental, et la région Grand Est pour le changement de portes.
- autorise M^{me} le Maire à signer tous les documents

N°4 REPARATION RETABLE PANNEAU LATERAL DEXTRE ET SAINT REMI A L'EGLISE.

NBRE DE VOTE : 11 POUR : 10 CONTRE : ABT : 1
Délibération N°9-2024

Suite aux dégâts conséquents causés lors de la chute du panneau du retable de l'église.
Le Maire a demandé un devis pour sa rénovation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de valider le devis de l'entreprise Florence GODINOT , pour un montant de 13 815.00 € HT ; autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents
- décide de demander des subventions, au titre de la Drac, auprès du Conseil Départemental, et de la région Grand Est.

N°5 RENOUELEMENT SITE WEB.

NBRE DE VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE :
Délibération N°10-2024

Monsieur Le Maire propose de renouveler l'adhésion à « SITE W ».
Cette adhésion permet à la collectivité de communiquer avec ses administrés via son site internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser M. Le Maire à :

- Renouveler l'adhésion à « Site W » au prix de 585.00 €ht soit 702.00 €ttc pour une durée de 2 ans.
- Signer les documents nécessaires à ce dossier.

N° 6 ADHESION COMITE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DE LA VANNERIE.

NBRE DE VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE :
Délibération N°11-2024

Dans le projet de création d'oseraies sur les parcelles communales classées en zone humide, Monsieur Le Maire propose d'adhérer au comité de développement et de promotion de la vannerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- D'adhérer au comité de développement et de promotion de la vannerie pour une cotisation de 50.00€ annuelle.
- Signer les documents nécessaires à ce dossier.

N°7 QUESTIONS DIVERSES.

N°7 ACHAT DE PARCELLES BOISSEES SITUEE A MELAY « LES JONCHERY ».

NBRE DE VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE :
Délibération N°12-2024

M. Le Maire donne lecture d'un courrier émis par les notaires Gendrot &Associés en date du 30 janvier 2024 concernant une notification droit de préférence voisin concernant les parcelles boisées situé à Melay « Les Jonchery ».

Parcelles : D478-D1008-E123-E126-E172-E174-E175 pour un total des surfaces de : 00ha30a04ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- De faire valoir leur droit de préférence et d'acheter les parcelles pour la somme de 650.00 € ainsi que les frais annexes de notaire.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

N°7 ACHAT TABLES SALLE DES FETES.

NBRE DE VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE :
Délibération N°13-2024

M. Le Maire propose l'acquisition de nouvelles tables pour la salle des fêtes pour remplacer celle en mauvais état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- De valider le devis pour la somme de 3323.50€ht soit 3988.20€ttc à la société COMAT & VALCO pour l'achat de 10 tables 180x80 plateau stratifié.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

La séance est levée à 22h00.